

# Revendications

Un engagement continu est nécessaire pour pérenniser des changements de pratiques et pour mieux répondre aux besoins des personnes LGBTQIA2+ en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire.

Voici quelques revendications en ce sens :

- Reconnaître les enjeux spécifiques des personnes LGBTQIA2+ en situation d'itinérance ou de précarité domiciliaire pour une meilleure prise en charge et une réponse adaptées, notamment en rassemblant les conditions nécessaires à leur inclusion lors de l'attribution des financements et la mise en œuvre des initiatives de prévention et de lutte à l'itinérance.
- Faciliter les processus de transition légale en éliminant la bureaucratie inutile et les coûts. Permettre le changement de nom et de mention de sexe sans exiger de certificat de naissance original.
- Repenser les centres jeunesse, les services sociaux et la DPJ pour intégrer les réalités des jeunes LGBTQIA2+.
- Promouvoir et financer l'accès aux formations LGBTQIA2+ dans les réseaux de la santé, et communautaire, publics et parapublics.
- Assurer un accès universel et gratuit à l'ensemble des soins de santé, y compris les soins liés au VIH/SIDA et les soins d'affirmation de genre, aux médicaments et au matériel nécessaire (ex.: matériel d'injection), et ce, sans égard au statut migratoire.
- Reconnaître que les services de police, les services de sécurité privés et les escouades mixtes (EMMIS) participent à la judiciarisation, au profilage et à l'abus des personnes LGBTQIA2+, particulièrement celles qui vivent dans la rue.
- Mettre fin à la criminalisation de la non-divulgence du statut sérologique (VIH/SIDA) lorsque la charge virale est nulle (indétectable = intransmissible).
- Décriminaliser le travail du sexe pour garantir la sécurité et les droits des travailleur-euses du sexe.
- Décriminaliser la possession et l'utilisation de toutes les drogues.
- Ouvrir des centres de consommation supervisée pour réduire les risques liés à la consommation de drogues et favoriser la santé publique.
- Respecter les campements comme formes légitimes de logement et les défendre face aux démantèlements qui contreviennent aux droits humains des personnes qui y résident.
- Reconnaître le droit à un domicile convenable comme un droit humain universel, notamment en abolissant la financiarisation du logement.
- Garantir le droit d'exister dans l'espace public et de l'occuper.
- Exiger un revenu décent universel.
- Augmenter le financement des organismes communautaires, à la mission plutôt que par projet, afin de garantir une action continue et efficace.